



Le 6 janvier 2025

CONVOCATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ELECTIVE

Conformément aux statuts de la section, la prochaine assemblée générale aura lieu le **samedi 8 février 2025 à 9 heures 30**, au stand de tir de l'Oli.

Si tous les membres sont cordialement invités, seuls les licenciés déjà présents parmi nous lors de la saison 2023-2024 auront la capacité de voter. Petits rappels:

- un quorum de 10% des votants est requis. Si vous ne pouvez y assister, donnez procuration à une personne de votre choix, licenciée en 2023-2024 et 2024-2025
- l'un des parents des enfants licenciés les mêmes années peut également voter, ou donner un pouvoir.
- **l'assemblée commence à 9 heures 30. Il vous est demandé de vous présenter vers 9 heures afin de signer les listes d'émargement.**

L'ordre du jour est le suivant:

- 1° Rapport moral du président
- 2° Rapport financier du trésorier
- 3° Adoption du budget prévisionnel pour 2025
- 4° Détermination du montant des cotisations annuelles 2025-2026
- 5° Désignation de deux contrôleurs aux comptes
- 6° Rapport du directeur sportif
- 7° Accord de principe pour que les tireurs du Tir Club de Nice puissent venir tirer sur nos créneaux gratuitement sous condition de réciprocité
- 8° Election du nouveau comité directeur de la section

Les candidats doivent faire acte de candidature par courrier remis au Président ou adressé par messagerie, et ce jusqu'au **23 janvier inclus**. Un courrier type sera à leur disposition sur le site ainsi qu'au stand. Peuvent faire acte de candidature les licenciés ayant plus de six mois d'ancienneté. En contrepartie, ils s'engagent au cas où ils seraient élus à assurer au moins une permanence hebdomadaire.

Le Président